

# Équipement pour le travail en hauteur



POST définit le travail en hauteur comme des activités effectuées à une hauteur **supérieure à 1,8 mètre au-dessus du sol, du sol ou de la surface.**

## Équipement de protection contre les chutes

### Harnais

Cinq catégories **ADELP** :

- A** Arrêt de la chute
- D** Descente contrôlée
- E** Espace restreint
- L** Utilisation d'échelle
- P** Positionnement de travail

### Cordons

Absorption des chocs pour l'arrêt des chutes; absence d'absorption des chocs pour la contrainte des déplacements; autorétractable

### Cordages de sécurité

Vertical, horizontal, rétractable ou statique

### Coulisseaux de sécurité

Utilisés conjointement avec les cordages de sécurité

### Ancrages

Doivent être conçus



## Inspection de l'équipement

Les travailleurs doivent inspecter l'équipement et cibler les anomalies, **refuser d'utiliser un équipement non conforme** aux normes et signaler tout problème comme l'exige la loi.

- ⚠ Les employeurs/superviseurs ne peuvent pas menacer ou licencier les travailleurs qui exercent leurs droits.
- ⚠ L'équipement de protection individuelle contre les chutes qui est défectueux doit être détruit.
- ⚠ Certains territoires de compétence exigent une certification pour inspecter l'équipement.

## Dispositif de sécurité Relief Step

Permet d'éviter le risque de **traumatisme par suspension.**

- ⚠ Une suspension prolongée provoque une accumulation de sang dans les jambes, **entraînant éventuellement une perte de connaissance et potentiellement la mort.** De plus, si la victime est allongée immédiatement après le sauvetage, l'afflux de sang peut surcharger le cœur et causer la mort.

Pour éviter les traumatismes par suspension, utilisez un **dispositif de sécurité Relief Step.**

Permet à l'utilisateur de se tenir debout, permettant une circulation sanguine appropriée.



## Plans de protection contre les chutes

Un plan de protection contre les chutes est une stratégie planifiée à l'avance : il comprend des informations essentielles sur les types d'équipement et **les emplacements nécessaires au processus de sauvetage.**